



# Union Départementale CGT de l'Isère

Grenoble, le 19 mars 2020

Objet : COVID-19 // Interpellation du Conseil Départemental

**Monsieur Jean-Pierre BARBIER**  
Président du Conseil  
Départemental de l'Isère

Hôtel du Département  
7, rue Fantin-Latour  
BP 1096  
38022 GRENOBLE

Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Isère,

Depuis plusieurs jours, nous sommes alertés par des salariés du secteur du maintien et de l'aide à domicile sur l'absence de matériel et de protection leur permettant d'assurer leur mission dans des conditions de sécurité tant pour elles que pour les personnes dont elles s'occupent.

Nous avons interpellé l'ARS sans qu'aucune suite ne nous soit donnée. Nous vous interpellons dans le cadre des responsabilités qui vous incombent en tant que financeur principal des dispositifs d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie. C'est de votre compétence.

Nous continuons à recevoir des appels de représentants de personnels ou de salariés, inquiets, à juste titre, compte la teneur des annonces du président de la république lundi soir.

Notre pays traverse une crise sanitaire sans précédent qui nécessite une prise en compte à la hauteur et malgré cela, nous ne pouvons que déplorer l'insuffisance des moyens et des mesures prises pour assurer la santé et la sécurité tant des salariés que des personnes :

Si certaines tâches non indispensables, comme parfois le ménage, ont pu être supprimées il reste néanmoins que dans bien des situations, les salariés doivent se rendre au domicile de personnes pour assurer l'accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne imposant une proximité avec ces personnes. Elles n'ont trop souvent ni blouse, ni gants, ni gel, ni masques. Le matériel à leur disposition étant en effet insuffisant, temporaire ou parfois inexistant.

Là où les salariés sont organisés, les représentants du personnel ont pu interpellier leur direction mais aucune réponse n'est apportée, les quelques dispositions prises restent insuffisantes et aléatoires.

**Le secteur le plus fragile restant le secteur lucratif et le plus critique, celui du particulier employeur.**

Les obligations de l'employeur devant assurer la santé et la sécurité des salariés n'est pas respectée, ils renvoient en permanence au manque de moyens qui leur sont alloués.

Les directions qui ont pourtant des obligations à l'égard de leurs salariés vont même jusqu'à les menacer de licenciement en cas d'utilisation du droit de retrait car le sentiment d'abandon, l'inquiétude grandissante, sans réponse ni des employeurs ni des pouvoirs publics conduit bien des salariés à rechercher des solutions individuelles qui ont leur légitimité.



# Union Départementale CGT de l'Isère

Pour la CGT, la continuité du service auprès des personnes doit être assurée tout en garantissant aux salariés leur droit à se protéger.

Nous déplorons que ce secteur pourtant plébiscité par les pouvoirs publics et qui tend à se développer se trouve totalement abandonné alors que les salariés sont en permanence au contact de publics extrêmement fragiles et vont et viennent à leur domicile.

Des dispositions immédiates doivent être prises et nous vous demandons de les prendre :

- Des mesures de prévention pour freiner la propagation de ce virus, mais aussi des dispositions pour assurer l'information des salariés.

Dans cette période de confinement, les salariés du domicile sont parfois les seuls à être en contact direct avec les personnes âgées coupées de leur famille, qui ont besoin d'être rassuré, cela passe par un accompagnement et un soutien pour toutes celles et ceux qui exercent ces missions hautement délicates dans la période.

En espérant des réponses et une prise en compte de cette alerte, ceci est une question prioritaire de santé publique.

Dans l'attente d'une réponse positive dans les meilleurs délais, veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Isère, nos respectueuses salutations.

Nicolas BENOIT  
Secrétaire général